

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET

186
D/N°-----/ DECRET/2011/PRG/SGG, PORTANT NOMINATION DE DEUX
CADRES A LA COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
(CENI)

LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi Organique L/91/002 du 23 Décembre 1991, portant charte des
Partis Politiques ;
- Vu La Loi Organique L/91/012 du 23 Décembre 1991, portant Code Electoral,
(Partie Législative) ;
- Vu Le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 Décembre 2010, portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu Les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 Décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG
du 27 Décembre 2010 et D/2011/002/PRG/SGG du 04 Janvier 2011, portant nomination de Ministres.

DECRETE

Article 1^{er} : Messieurs KONATE Cheick Mohamed, Administrateur Civil, Mlle 187531A et El Hadj
CISSE Mohamed, Administrateur Civil, Mlle 175032S sont nommés en qualité de représentants du
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation à la Commission électorale Nationale
Indépendante en remplacement des Messieurs Abdoul Karim BAH et Cheick Fantamady CONDE
appelés à d'autres fonctions.

Article 2 : La Dépense est imputable au budget de la CENI

Article 3 : Le Présent Décret qui prend effet à compter de la de sa signature, sera enregistré et publié
au Journal Officiel de la République.

AMPLIATIONS

PRG : 2
SGG : 2
MATD : 2
MEF : 2
PARTIS POLITIQUES : 143
CENI : 2
Intéressés : 2

21 JUIN 2011



Pr. Alpha CONDE